

# LABELLISATION DES CLUBS AFT



## DOSSIER 2017

## Table des matières

Introduction .....	3
Procédure .....	4
Critères obligatoires .....	5
Labels .....	6
1. Label ENSEIGNEMENT .....	7
2. Label ORGANISATION .....	9
3. Label ANIMATION .....	11
Return aux clubs labellisés .....	12
Contact .....	12

## INTRODUCTION

Cette année, l'Association Francophone de Tennis a une nouvelle fois décidé d'accentuer la proximité avec les clubs, elle continuera à les aider à compléter leur dossier.

Il est également important de souligner que la labellisation AFT sera dorénavant soutenue par BNP Paribas Fortis, partenaire précieux pour les années à venir.

Les critères, quant à eux, ont été améliorés et précisés. Ils serviront à aider les responsables des clubs à évoluer dans leur travail.

En ce qui concerne certains justificatifs, ils devront être rendus avant l'analyse des dossiers. L'envoi en temps et en heure de ces justificatifs rendra les décisions d'octroi des labels beaucoup plus faciles.

Une question qui revient très souvent lors des réunions avec les clubs concerne les retours. Quels avantages sont liés à la labellisation ? Le bien-être des membres et des élèves du club ainsi que la reconnaissance fédérale sont déjà les preuves que le club fait avancer le tennis dans la bonne direction. Mais pour répondre de manière plus concrète à cette question, l'Association Francophone de Tennis a décidé de détailler en fin de dossier tout son investissement humain et financier pour les clubs labellisés.

Outre l'augmentation de la qualité du travail de chacun, nous espérons que la collaboration AFT/Clubs sera de plus en plus harmonieuse et basée sur la confiance.

Pour terminer cette introduction, nous rappelons que, s'il s'agit ici principalement d'un dossier reprenant des critères purement sportifs et d'organisation sportive, il est cependant impératif que le club soit en ordre à tout point de vue avec la réglementation (statuts et ROI) de l'AFT pour obtenir sa labellisation.

Toute l'équipe AFT vous souhaite beaucoup de plaisir à développer votre club et à faire vivre le tennis.

## PROCÉDURE

1. Envoi d'un e-mail de Paul-Patrick Brabant vers les clubs avec toutes les informations concernant la labellisation 2017
2. Le responsable « club » chargé de la labellisation doit répondre à l'e-mail
  - En indiquant :
    - Matricule et nom complet du club.
    - Nom et coordonnées complètes du responsable du dossier au sein du club.
  - En invitant Paul-Patrick Brabant à venir aider à remplir le dossier
    - Proposer quelques dates (Ne pas hésiter à lui téléphoner : 0478/472143)
    - Cette visite doit se faire avant le 15 décembre 2016
    - Lors de cette visite, la présence du responsable principal (ex : président) et du responsable sportif (ex : responsable école de tennis) du club est **impérative**.
3. Préparer la visite
  - Lire attentivement le dossier
  - Préparer les quelques documents justificatifs demandés
  - Les justificatifs manquants devront être envoyés pour le 31 décembre 2016 au plus tard.
4. Résultat de l'analyse des candidatures et communication
  - Une fois les dossiers analysés par le comité d'analyse mandaté par le Conseil d'Administration de l'AFT, une réponse sera envoyée aux clubs le 15 février 2017 au plus tard.
  - La plaquette de labellisation sera remise lors de l'Assemblée Générale des Clubs AFT du mois de mars : la présence des lauréats sera obligatoire pour la recevoir.

## CRITÈRES OBLIGATOIRES

Pas nécessaire de les justifier, l'AFT possède les informations

**ATTENTION!**

Pour bénéficier d'un ou plusieurs labels, le club doit respecter obligatoirement les critères suivants fixés par le Conseil d'Administration.

Celui-ci se réserve le droit de mettre en place des processus de vérification des renseignements fournis par les clubs.

### 1. Affiliation

- Toutes les personnes qui utilisent les terrains du club doivent être affiliées à l'AFT : affiliation classique avec carte.
- Tous les jeunes de 16 ans et moins (année des 16 ans) qui ne pratiquent pas de compétition mais qui suivent des cours ou des stages doivent être affiliés à « 2€ » (pas de carte) ou de manière classique (carte).

### 2. Infrastructure

- Le club doit posséder au minimum 2 terrains.
- Le club doit posséder un club house pour accueillir ses membres.

### 3. Membres

- Le club doit avoir au minimum 50 affiliés classiques.

### 4. Administratif

- Le club doit être en ordre financièrement vis-à-vis de l'AFT.
- Le club doit respecter et faire respecter les règlements d'ordre intérieur et sportifs de l'AFT.
- Le club doit respecter les délais imposés en matière de transfert d'informations vers l'AFT.
- Le club doit organiser au minimum un tournoi officiel et participer aux interclubs « jeunes » et « séniors ».

## LABELS

Tous les critères de ces différents labels seront valorisés et le résultat aboutira à une éventuelle labellisation

### 1. Label **ENSEIGNEMENT**

- De « formation »  
ou
- De « compétition »  
ou
- De « formation et de compétition »

### 2. Label **ORGANISATION**

- Administrative  
ou
- Sportive  
ou
- Administrative et sportive

### 3. Label **ANIMATION**

- De « fidélisation »  
ou
- De « promotion »  
ou
- De « fidélisation et de promotion »

# 1. LABEL ENSEIGNEMENT

## Critères

- Niveau de qualification des enseignants (au plus le niveau de qualification est élevé, au plus les chances d'obtenir le label de compétition est élevé également)
  - Tous les moniteurs sont diplômés : détail ?
  - Avez-vous parmi vos moniteurs un « expert pédagogique » ?
  - Avez-vous parmi vos moniteurs un « expert handisport » ?
- Formation continue des enseignants
  - Tous les moniteurs sont « étoilés »
    - ➡ [www.aftnet.be/portail-aft/formation-enseignement/formation-continue.aspx](http://www.aftnet.be/portail-aft/formation-enseignement/formation-continue.aspx)
- Programme de formation
  - Cycle de cours proposant un programme évolutif respectant les différents formats de jeu selon le niveau des enfants.
  - Organisation au minimum de 2 stages tennis (intensif et/ou multisports).
- Programme d'entraînement
  - Cycle d'entraînements pour joueurs de compétition.
  - Organisation au minimum d'un stage avec suivi compétition en hiver et deux stages en été.
  - Organisation d'un entraînement de préparation physique « spécifique » pendant le cycle d'entraînement.
  - Organisation d'un entraînement « spécifique » de préparation mentale pendant le cycle d'entraînement.
- Infrastructure
  - Le club possède-t-il des terrains couverts ?

## Justificatifs à fournir<sup>1</sup>

- La liste :
  - De TOUS les moniteurs du club (cours et stages) avec leurs coordonnées.
  - Des moniteurs « experts pédagogiques » et/ou « experts handisport ».
- Le prospectus :
  - Expliquant les différents formats de jeu possibles dans un cycle de cours.
  - De tous les stages (été et hiver).
- Pour les candidats au label « enseignement de compétition », un dossier détaillé (cycles de cours + stages compétition + préparation physique et mentale) du programme d'entraînement proposé.
- Tous les autres critères devront être justifiés seulement par le document « synthèse à compléter » (joint au dossier de labellisation) signé par le président du club.

Après analyse des critères respectés ainsi que des justificatifs rendus, l'AFT se réserve le droit de décider quel est le label qui convient le mieux au club :

**Pas de label « Enseignement »**

**ou**

**Enseignement de formation**

**ou**

**Enseignement de compétition**

**ou**

**Enseignement de formation et de compétition**

---

<sup>1</sup> Les justificatifs sont à remettre à Paul-Patrick Brabant pour le 31 décembre 2016 au plus tard



## 2. LABEL ORGANISATION

### Critères

- Formation des dirigeants
  - Un responsable dispose du diplôme de « dirigeant de club AISF » et/ou « directeur école AFT ».
- Collaboration avec l'AFT
  - Le club (ou le(s) responsable(s)) :
    - Sera présent physiquement à l'Assemblée générale des clubs AFT du mois de mars.
    - Dispose du nombre d'arbitres officiels requis.
    - Fait la promotion du label auprès des membres/élèves.
    - Affiche les supports fournis par l'AFT afin de promouvoir les compétitions et/ou les activités.
- Services membres
  - Le club (ou le(s) responsable(s)) :
    - Est doté d'un système de réservation en ligne.
    - Met à disposition un PC au sein du club.
    - A un secrétariat ou une personne de contact permanente.
    - Dispose d'un service HORECA de base.
- Communication
  - Le club (ou le(s) responsable(s)) :
    - Dispose d'un site internet.
    - Dispose d'une page facebook
    - Envoie des prospectus explicatifs aux membres/aux élèves.
    - Travaille en synergie avec son école de tennis
    - Envoie des newsletters aux membres/élèves.
    - Envoie des e-mails d'informations aux membres/élèves.
- Infrastructure
  - Le club dispose :
    - D'un ou plusieurs terrains couverts.
    - D'un espace réservé aux enfants.
    - D'un parking
    - D'un accès pour personnes à mobilité réduite.

- Interclubs
  - Nombre d'équipes en jeunes et en adultes.
  - Dynamique au niveau de la promotion des interclubs jeunes et adultes.
- Tournois
  - Organisation d'un tournoi
    - Pour les jeunes.
    - Pour les adultes.
    - International.
    - Du Belgian Circuit.
  - Dynamique au niveau de la promotion des tournois :
    - De jeunes en général.
    - D'adultes en général.
    - Internationaux en général (affichage de la visibilité envoyée par l'AFT)

## Justificatifs à fournir<sup>2</sup>

- La copie des diplômes<sup>3</sup> « dirigeant sportif AISF » et « directeur école AFT »
- Tous les autres critères devront être justifiés seulement par le document « synthèse à compléter » (joint au dossier de labellisation) signé par le président du club.

Après analyse des critères respectés ainsi que des justificatifs rendus, l'AFT se réserve le droit de décider quel est le label qui convient le mieux au club :

**Pas de label « Organisation »**

**ou**

**Organisation administrative**

**ou**

**Organisation sportive**

**ou**

**Organisation administrative et sportive**

<sup>2</sup> Les justificatifs sont à fournir à Paul-Patrick Brabant pour le 31 décembre 2016 au plus tard

<sup>3</sup> Ne seront pris en considération que les diplômes AFT, une éventuelle équivalence d'autres diplômes devra être demandée via le dossier « VAE » à disposition sur le site AFT : [www.aftnet.be](http://www.aftnet.be)

### 3. LABEL ANIMATION

#### Critères

- Organisation :
  - D'une fête extra-sportive pour tous.
  - D'une fête extra-sportive réservée aux enfants : St Nicolas, etc.
  - D'une animation tennis pour les adultes.
  - D'une animation tennis pour les filles.
  - D'une animation mini-tennis 12M / 18M.
  - D'une journée avec l'enseignement fondamental.
  - D'une journée portes-ouvertes.
  - D'un projet subsidié<sup>4</sup> par l'Adeps (stage « sport pour tous » ou « été sport », etc...)

#### Justificatifs à fournir

- Tous les critères devront être justifiés seulement par le document « synthèse à compléter » (joint au dossier de labellisation) signé par le président du club.

Après analyse des critères respectés ainsi que des justificatifs rendus, l'AFT se réserve le droit de décider quel est le label qui convient le mieux au club :

**Pas de label « Animation »**

**ou**

**Animation de fidélisation**

**ou**

**Animation de promotion**

**ou**

**Animation de fidélisation et de promotion**

<sup>4</sup> Si le club est en asbl

## RETURN AUX CLUBS LABELLISÉS

<u>Type d'avantage</u>	<u>Valeur</u>
Membership I-Coach Tennis Europ	2.500€ au total
Bons Décathlon (concours en 2016)	1.600 € au total
Aide financière spécifique à un projet sportif	Fixée par l'AFT
Gratuité formation continue AFT	10 €/moniteur concerné et par formation
Invitation éventuelle sur des événements (Ethias Trophy, Coupe Davis, etc . )	Environ 1.000 € de budget par journée de promotion organisée par l'AFT
Organisation d'animations AFT au sein du club	Environ 350 € d'aide par club et par journée
Bourses pour entrainements fédéraux	Budget total pour les entrainements des jeunes aidés par l'AFT au sein de leur club : 200.000 €
Proximité avec la Direction Sportive AFT	Environ 120 visites de clubs par an dans le cadre de la collaboration clubs/AFT pour les dossiers de labellisation et les visites des entrainements des jeunes aidés par l'AFT, ce qui représente environ 15.000 € pour le carburant et le coût du personnel AFT
Visibilité sur le site AFT	Plusieurs heures de travail chaque année pour les mises à jour
Programme I-Club	Programme de base offert aux clubs labellisés : 500 €/club
<b>TOTAL</b>	<b>+/- 250.000€</b>

## CONTACT

Si vous souhaitez des informations supplémentaires, vous pouvez contacter le Responsable de la labellisation AFT :

Paul-Patrick BRABANT : 0478/47.21.43

[paul\\_patrick.brabant@aftnet.be](mailto:paul_patrick.brabant@aftnet.be)